AFTAIRE no

OBJET: Aménagement des abords du Complexe Sportif de CAAIR FLEURI

- approbation du dossier de consultation d'entreprises

- autorisation de lancer l'appel d'offres

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Hesdames, Messieurs et Chers Collègues,

tans le cadre du programme d'anilioration de l'environnement, la Commune de Saint-Penis envisage l'aménagement des abords du Complexe Sportif de CHAMP FLEURI.

Cet aménagement qui a pour but de mettre en valeur les différentes parties du Complexe et d'établir des liaison entre elles, ainsi que de donner, aux automobilistes circulant sur la route sique, une vue agréas "e de ce Complexe, consiste essentiellement en :

- la végétalisation des talus de la route vigue

- un nettorage du parking

- la création d'un mai? outour du symnase s

- la création d'un porking en surlargeur de la rue du Lycée

- la réalisation de tribunes vertes

- un nettogage du terrain situé face au stade.

Le montant de ces travaux estimé à 1 155 090 Francs pourra être sinancé en totalité par un emprunt de la Caisse des vépôts et Consignations.

Je vous demande en conséquence les dames et les sieurs:

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises - de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas de résultat infructueux à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Rocce à la Tréfecture de la Remian 2 16 juille + 1982